



Commission Locale de l'Eau Léon-Trégor

Le 06 décembre 2024

à Plouigneau (salle des conseils de la Mairie)

La séance débute à 9h30

Etaient présents :

Membres du 1er Collège					Présent	Excusé
1	Monsieur	Robert	BODIGUEL	Vice-président de la Communauté de Communes de Landivisiau		X
2	Madame	Annie	BRAS-DENIS	Vice-présidente de Lannion-Trégor Communauté		X
3	Madame	Aline	CHEVAUCHER	Conseillère Départementale du Finistère		
4	Monsieur	Eric	CLOAREC	Conseiller communautaire de Morlaix Communauté		
5	Monsieur	Jean-Noël	EDERN	Vice-président de Haut-Léon Communauté	X	
6	Monsieur	Patrick	GUEN	Vice-président de Haut-Léon Communauté	X	
7	Monsieur	Olivier	LE BRAS	Conseiller Régionale de Bretagne	X	
8	Monsieur	Sébastien	MARIE	Conseiller délégué de Morlaix Communauté		X
9	Monsieur	Christophe	MICHEAU	Pôle d'équilibre territoire et rural du Pays de Morlaix	X	
10	Monsieur	François	MOAL	Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté	X	
11	Madame	Nathalie	NOWAK	Conseil départemental des Côtes d'Armor		
12	Monsieur	Guy	PENNEC	Vice-président de Morlaix Communauté	X	
13	Madame	Nicole	SEGALEN-HAMON	Conseillère communautaire de Morlaix Communauté	X	
14	Monsieur	Hervé	TILLY	Parc naturel régional d'Armorique	X	
Membres du 2ème Collège						
1	Madame	Hélène	BEAU DE KERGUEN	Propriétaires fonciers concernés		
2	Monsieur	Philippe	BRAS	Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées	X	

3	Madame	Isabelle	BEUZIT	Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne		
4	Monsieur	Bertrand	JAOUEN	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord		X
5	Monsieur	François	KERSCAVEN	Chambre d'agriculture du Finistère	X	
6	Monsieur	Robert	LE COAT	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne		X
7	Monsieur	Gurvan	CAROU	Association de consommateurs concernées		
8	Monsieur	Yvon	CRAS	Associations de protection de l'environnement concernées	X	
9	Monsieur	Hervé	LOUSSAUT	Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor		X
10	Monsieur	Dominique	ROPARS	Comité départemental du Finistère, Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches		X
Membres du 3ème Collège						
1	Monsieur	Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, Préfet de la Région Centre-Val de Loire				
2	Monsieur	Un représentant de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne, représenté par Monsieur Pierre PROD'HOMME				
3	Monsieur	Le Préfet du Finistère - Représenté par le Directeur Départemental des territoires et de la mer du Finistère, représenté par Monsieur Jérôme GUILLEMOT		X		
4	Madame	Le Préfet des Côtes d'Armor - Représenté par le Chef de la mission inter-services de l'eau et de la nature des Côtes d'Armor, représenté par Madame Léa THIEBAUD				
Nombre de membres présents : 12 Nombre de procurations : 0 Nombre de membres votants : 12					12	7
Assistent également à la réunion :						
	Titre	Prénom	Nom	Structure		
1	Animateur SAGE	Jocelyn	HILIOU	PETR Pays de Morlaix	X	
2	Chargée de mission SAGE	Myriam	LAUNAY	PETR Pays de Morlaix	X	
3	Chargée de mission SAGE	Fayrouz	AMRI	PETR Pays de Morlaix	X	
4	Directrice du SMH	Valérie	MORVAN-ROUXEL	Syndicat Mixte de l'Horn	X	
5	Chargé de mission	Charles	DAVID	Syndicat Mixte de l'Horn	X	

	Eau Potable					
6	Technicienne Zones Humides et Renfort Agronomie	Solenn	NGUYEN VIEN	Syndicat Mixte de l'Horn	X	
7	Responsable de la cellule agricole et bocage	Paul	SALAUN	An Dour	X	
8		Marie-France	TOSSER	Bretagne Vivante	X	
9	Chargé d'études politiques environnementales et territoriales	Vincent	LE TALOUR	CRAB	X	
10	Référent territorial	Jean-Marie	RELLINI	OFB	X	



L'assemblée a débuté la séance en observant une minute de silence en mémoire de Monsieur Maurice GAILLARD

Introduction de Monsieur Guy Pennec, Président de la CLE Léon-Trégor

En préambule le Président du SAGE Léon-Trégor rappelle quelques chiffres et données :

- Coûts de +30% depuis l'année dernière pour distribuer de l'eau potable aux normes.
- 10 millions de français boivent une eau faisant l'objet de dépassement de valeurs sanitaires
- Les dérèglements climatiques sont déjà bien présents et leurs impacts visibles : épisodes de sécheresse, modification des vents dominants, érosion du trait de côtes, etc.

1. Algues Vertes en Baie de Morlaix : 2 Courriers transmis par le Président de la CLE

Guy PENNEC explique avoir pris l'initiative d'envoyer, en urgence, deux courriers (distribués en format papier aux membres de la CLE) :

- 1. Aux Présidents du Comité de Pilotage **Natura 2000** Baie de Morlaix pour **demandeur une étude d'incidence des flux azotés en Baie de Morlaix.***
 - ➔ **Monsieur PENNEC** estime, en effet, qu'il est temps de réévaluer la situation (dernière évaluation faite en dans le cadre du programme PROLITTORAL en 2003). Le territoire doit pouvoir bénéficier d'une arborescence des flux azotés.
 - ➔ Il souligne, par ailleurs, que la gouvernance des sites Natura 2000 fait actuellement l'objet de débats.
- 2. A Monsieur Philippe GUSTIN, Préfet de Région Bretagne / Monsieur Alain ESPINASSE, Préfet Départemental du Finistère, Monsieur Raphaël GUILLET, expert de haut niveau interdépartemental Eau, algues vertes et transition agroécologique / Monsieur Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne / Monsieur Loïc OBLED, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne / Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour **demandeur la classification de la Baie de Morlaix en Baie Algues Vertes.***
 - ➔ **Monsieur PENNEC** explique sa démarche :
 - Ramasser les algues vertes (à l'occasion) est nécessaire mais pas suffisant. Il estime qu'on ne peut pas laisser les communes et les professionnels littoraux seuls face à ces enjeux et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une filière de ramassage et de traitement qui pourrait être financée par l'Etat car ni Morlaix Communauté, ni An Douar, ne disposent de finances pour cette action. Il faut prévoir un accompagnement (actions préventives) comme cela est fait sur les AAC (Aires d'Alimentation de Captages) ou dans le cadre des PSE (Paiement pour Services Environnementaux).
 - Classer la Baie de Morlaix en baie prioritaire au regard des algues vertes permettrait de bénéficier de financements pour accompagner les acteurs concernés, améliorer nos connaissances et donc nos pratiques. Il prend pour exemple le secteur de l'assainissement pour lequel des actions d'envergure ne seraient pas possible sans l'aide de l'Agence de l'Eau. Il y a un équilibre économique à maintenir, possible grâce à un accompagnement technique et financier. La demande de classement a pour objectif le soutien et la reconnaissance des acteurs de terrain.

Pour terminer cette introduction, **Guy PENNEC** précise qu'il faut bien avoir conscience qu'il y a plusieurs équilibres économiques à maintenir : agriculture, pêche et conchyliculture, tourisme,

production d'eau potable. Et la CLE est arbitre de tous ces usages. Lors du CoPil Natura 2000 Douron une transversalité d'actions a été construite et c'est une fierté. C'est dans le débat bienveillant qu'on avance et qu'on construit ensemble : « avec ou sans l'aide du Gouvernement, des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, nous avancerons ensemble » dit-il.

François KERSCAVEN, représentant de la Chambre d'Agriculture, pense que, sur la forme, l'envoi de ces courriers aurait dû être le fruit d'une réflexion de l'ensemble des membres de la CLE. Il s'étonne par ailleurs que la Chambre d'Agriculture n'ait pas été mise en copie ou informée. Sur le fond, ces courriers adressent par ailleurs, selon lui, un message aux agriculteurs : il leur signifie qu'on souhaite passer à du réglementaire alors que le travail mené sur la base du volontariat fonctionne bien (cf. Ruisseau du Froust passé de 90 à 40 mg/L de nitrates).

➔ **Monsieur PENNEC** reconnaît sa maladresse en ayant envoyé ce courrier de sa seule initiative mais souhaite rappeler l'urgence de la situation. Il rappelle par ailleurs que le 24 septembre la chambre d'Agriculture a été invitée à la réunion initiée par Monsieur Raphaël Guillet, expert de haut niveau interdépartemental Eau, algues vertes et transition agroécologique, qui demandait de réaliser un état des lieux de la situation des algues vertes en baie de Morlaix. Ces courriers répondent à cette volonté. Il fait également référence à la séance plénière de la CLE du 20 septembre à Plouénan, au cours de laquelle le sujet a été présenté. L'urgence d'agir a été partagée et il a été envisagé de se retourner vers l'Etat. Cette demande avait alors été exprimée à Monsieur Guillet, présent à cette réunion. Il fallait réagir vite et il en a pris la responsabilité. Il souligne par ailleurs qu'il est très peu probable que l'Etat classe la Baie de Morlaix « prioritaire » au regard des algues vertes (sinon il le ferait pour de nombreuses autres zones concernées) mais il lui a semblé important et urgent de faire prendre conscience de la situation. De nombreux acteurs bénéficient des PSE légumes, des MAEC et il ne voit pas en quoi cette classification pourrait bloquer l'action des agriculteurs. Au contraire, cela pourrait amener des moyens supplémentaires pour financer des actions agroenvironnementales.

Monsieur GUILLEMOT reconnaît également que les courriers auraient dû être validés, a minima par Bureau de la CLE, mais estime qu'il n'y a rien d'illogique à ce que le président de la CLE demande au préfet de région de quelles aides il va pouvoir bénéficier pour lutter contre le fléau des algues vertes.

Yvon CRAS (représentant des associations de protection de l'environnement) dit que c'est à chaque paysan de repenser le cycle de l'eau. Attendre que les décisions viennent d'en haut n'est pas une fatalité pour la profession. Il estime que l'agroforesterie et une remise en question générale du modèle agricole sont devenues nécessaires.

En ce sens, **Jean-Marie RELLINI** (OFB) évoque le maillage bocager qui est un levier d'action très intéressant, notamment car il concerne tous les acteurs, dont les communes. Il précise par ailleurs que les règles le concernant vont se généraliser.

Philippe BRAS aurait également souhaité que les membres de la CLE soient informés mais reconnaît l'urgence de la situation et estime que nous n'avons plus le temps pour le volontarisme : « Il faut que toutes les corporations avancent dans le même sens ».

Il évoque le nombre important d'implantations d'élevages et de serres sur le territoire les derniers temps, qui « modifient le métabolisme de notre territoire » : Il témoigne que les riverains sont inondés, que les terres se déversent partout, notamment dans la Baie du Guillec, déjà sous tension.

Il regrette qu'il n'y ait pas d'étude environnementale pour la construction de ces serres et que les permis de construire soient délivrés si facilement. Il demande à la CLE d'échanger avec les serristes pour voir ce qui peut être mis en place.

Jean-Noël EDERN, maire de Cléder, répond que les Maires n'ont malheureusement aucun levier d'action juridique : s'ils ne délivrent pas les permis, ils risquent d'être attaqués (il souligne que les permis sont légaux et attentivement examinés). Selon lui, les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure de la situation. Cléder est une des communes les plus agricoles du Pays de Morlaix et son Maire se dit inquiet des productions de plein champ, type mâche (tunnels nantais), sur la plupart desquelles il n'y a aucune gestion de l'eau. Face à cette situation, il a appelé tous les services de l'Etat qui ont répondu qu'il n'y avait aucune réglementation et qu'on ne pouvait donc rien faire. Il y a des situations mal appréhendées en agriculture et la base volontaire ne suffit pas toujours. Il termine en précisant que les surfaces artificialisées par les serres ne seront pas comptabilisées dans les ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers consommés) avant 2031.

Jean-Marie RELLINI (OFB) explique que la difficulté est de parvenir à prouver qu'il y a un impact et une pollution : « Même si l'eau est noire, on ne peut que rarement identifier la source. Même avec la Loi sur l'Eau, il n'y a pas de recours ».

Jérôme GUILLEMOT (DDTM29) confirme que les dossiers "serres", pour les rubriques du code de l'environnement qui concernent les sujets de la CLE, donnent très rarement lieu à des autorisations loi sur l'eau, que ce soit pour "gestion des eaux pluviales", "rejets", "prélèvement d'eau", "ZH", "déchets" et restent au niveau des déclarations loi sur l'eau, moins contraignantes d'un point de vue réglementaire.

Guy PENNEC s'interroge par ailleurs quant au risque que pourraient représenter ces extensions de serres à terme, en pénalisant les communes par rapport au ZAN (Zéro Artificialisation Net).

Pour clore ce chapitre, il souhaite rappeler que certaines compétences relèvent du régalien et qu'il faut composer avec. « Chacun fait son travail avec les moyens qui lui sont donnés et il ne faut pas que la CLE se fragmente. Les lois ne font pas tout et mieux vaut axer les efforts sur un travail collectif de terrain pour trouver des solutions », conclut-il.

2. Présentation de l'étude d'état des lieux des prélèvements sur la ressource en eau

Guy PENNEC rappelle ensuite le contexte du travail réalisé par Fayrouz AMRI, recrutée au SAGE en 2024 : une étude H.M.U.C (Hydrologie. Milieu. Usages. Climat) avait été demandée à l'Agence de l'Eau en 2022, qui avait refusé de la financer en l'état. Elle avait alors conseillé de mener le travail par segment, en commençant par un inventaire exhaustif des données disponibles. L'Accord de résilience (déclinaison locale du Plan Eau National annoncé par le Président de la République en 2022) a donné une occasion de mener ce travail d'évaluation des prélèvements sur le territoire.

***Voir Support de présentation
par Fayrouz AMRI (SAGE Léon-Trégor)***

Les données manquent sur l'abreuvement. Le SAGE a demandé les données aux services de l'Etat qui les a transmises à l'échelle des bassins-versants.

Il est précisé qu'à partir de 2025, le calcul des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne va être modifié. Une explication sera produite lors des prochaines CLE.

Le Comité de Bassin a pour ambition de couvrir l'ensemble du Bassin Loire-Bretagne en étude HMUC mais pas comme cela a été mené au départ. Au vu des coûts importants de ces études (300-400 000€ par territoire) elle demande de débiter par les volets H et U : Hydrologie/Usages (Etudes Besoins-Ressources)

L'Accord de Résilience comporte **10 505 400 €** de projets pour des subventions à hauteur de **5 220 050 €**.

L'assemblée demande où en est la démarche de prise de compétence eau de Haut-Léon-Communauté.

→ **Patrick GUEN** explique que les élus se positionneront le 18 décembre prochain en conseil communautaire puis les communes pourront voter à partir du 20 décembre. La majorité qualifiée aux 2/3 fera basculer la décision. Si ça se fait, la prise de compétence distribution devra être effective au 1^{er} janvier 2026. La production d'eau potable demeurera déléguée au Syndicat Mixte de l'Horn.

3. Etude sur l'identification des sources de matières phosphorées du Queffleuth et modification du point d'indice diatomée

Etude menée par voie de prestation à LABOCEA

Voir Support de présentation

par Jocelyn HILIOU (SAGE Léon-Trégor)

Perspectives : en février 2025 l'étude sera présentée à la DDPP29 (Direction Départementale de Protection des Populations du Finistère). De plus, le SAGE avait demandé les données d'autosurveillance sur 15 ans mais ne les a reçues que sur une année, ce qui est insuffisant pour dégager des tendances. Plusieurs relances ont été faites depuis 9 mois. Ce sont des données qui doivent être rendues publiques mais suite à un départ en retraite de l'inspecteur de l'environnement, il semblait difficile de transmettre ces informations.

- Installations d'assainissement : Sur le territoire de Morlaix Communauté, les contrôles des ANC (Assainissement Non Collectif) sont réalisés par AN Douar. Les plus problématiques sont les installations non conformes avec rejets directs.
- Piscicultures : L'Agence de l'Eau Loire Bretagne accompagne les pisciculteurs. D'après l'étude, la problématique phosphore proviendrait d'une pisciculture située en amont où il y a un problème sur la méthode de nourrissage des poissons.

Jean-Marie RELLINI (OFB) souligne que visuellement l'impact est plus sur l'aval.

→ **Jocelyn HILIOU** précise néanmoins que l'étude a bien trait au paramètre **phosphore**.

4. Avis Dossier Autorisation Environnementale Extension de Lagune Usine du Rest à Plouénan

Voir Support de présentation

par Charles DAVID (Syndicat Mixte de l'Horn)

- Le principe d'extension de la lagune de l'usine de production d'eau potable du Rest à Plouénan avait déjà été validé en 2022. Néanmoins, la CLE doit redonner un avis car le Syndicat Mixte de l'Horn a fait le choix de passer directement en régime d'Autorisation Environnementale afin de sécuriser le projet.
- Aucune incidence sur l'item Zones Humides
- Pas d'impact quantitatif : ne viendra pas augmenter les volumes prélevés
- Processus administratif long (presque une année complète).

Calendrier prévisionnel :

- Demande déposée le 18 octobre.
- Enquête publique mi-juin pour l'obtention d'un arrêté d'autorisation en octobre 2025.
- Consultation des entreprises début 2026
- Démarrage travaux septembre 2026
- Remise en eau : Hiver 2027-2028

Avant de soumettre le projet à discussion et au vote de la CLE, **Charles DAVID** rappelle qu'il permettra un stockage de 10 jours de production d'eau potable en période estivale contre 3 actuellement.

Jocelyn HILIOU ajoute que la plus-value de ce projet est également de limiter les prélèvements sur le Coatoulzac'h en période d'été et de sécuriser les interconnexions.

Jean-Marie RELLINI (OFB) précise que ce projet a un impact positif très significatif sur la continuité écologique.

Guy PENNEC, pour conclure, fait remarquer la nécessité et l'importance de la réalisation de cette bache de stockage, qui sera un élément de sécurisation de la production en eau potable sur le territoire.

Vote des membres de la CLE : 12 votes POUR (unanimité)

La séance s'est terminée à 11h45

Elle s'est poursuivie par un temps convivial au restaurant le Lywen à Plouigneau